

Les Nations unies évaluent les progrès de l'UE concernant les droits des personnes handicapées

Convention des Nations unies

En 2010, l'Union européenne (UE) a signé la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Cette convention est un document important qui a pour but de garantir le respect des droits des personnes handicapées.

Les personnes handicapées ont salué la signature de la convention par l'UE.

La convention est-elle respectée?

Le comité des droits des personnes handicapées des Nations unies (CRPD) est un groupe de personnes chargées de surveiller ce que font les pays pour assurer le respect des droits des personnes handicapées.

Cette année, le CRPD a examiné si l'UE appliquait cette convention correctement.

Il a voulu savoir si l'UE intégrait la question des droits des personnes handicapées dans les politiques et législations européennes.

Ces travaux ont duré près d'un an.

Rapports sur ce qui a été réalisé

L'UE a **d'abord** rédigé un **rapport**, dans lequel elle explique ce qu'elle a fait pour les personnes handicapées depuis la signature de la convention.

Les **organisations** européennes d'**aide aux personnes handicapées** ont également publié un **rapport** évaluant le travail de l'UE.

Que disent ces rapports?

Selon ces rapports, l'**UE** doit fournir **beaucoup plus d'efforts** pour assurer le respect des droits des personnes handicapées mentales.

Inclusion Europe a rédigé une partie du rapport.
Nous y relatons les expériences personnelles
de personnes handicapées mentales.

Par **exemple**, de nombreuses personnes handicapées mentales n'ont **toujours pas le droit de voter ni de participer à la vie politique** parce qu'elles ont un tuteur légal.

Les personnes atteintes d'un handicap mental ne peuvent donc pas prendre de décisions ayant un impact important sur leur vie.

Réunion pour discuter des problèmes

Le CRPD a pris connaissance de ces rapports et s'est réuni à plusieurs reprises avec l'UE et avec des organisations d'aide aux personnes handicapées.

Une de ces réunions a eu lieu en avril.

Liste de questions

À l'issue de la réunion d'avril, le CRPD a établi une «**Liste de questions**»

Cette liste lui permet de suivre ce qui doit encore être fait pour protéger les droits des personnes handicapées mentales.

Inclusion Europe estime que la «**Liste de questions**» n'est pas suffisamment **détaillée**

en ce qui concerne les besoins d'aide particuliers des personnes handicapées mentales.

Par **exemple**, le document ne **parle pas de la lisibilité des informations**, ni du **soutien supplémentaire** dont ont besoin les **familles** qui s'occupent d'un enfant handicapé mental.

Deuxième réunion pour discuter des problèmes

En août, le CRPD, les organisations d'aide aux personnes handicapées et l'Union européenne se sont à nouveau réunis.

Ils ont examiné **les aspects que l'Union européenne pourrait améliorer**.

Ils ont abordé de nombreux sujets, notamment le soutien scolaire des enfants handicapés, ainsi que l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Progrès satisfaisants mais insuffisants

À l'issue de la réunion, le CRPD a publié un document.

Ce document atteste que **l'Union européenne a pris de nombreuses mesures positives**,

mais que cela **ne suffit pas**.

Il reste encore beaucoup à faire.

Par **exemple**, l'Union européenne doit tenir compte des besoins des personnes handicapées mentales lorsqu'elle élabore des législations les concernant.

Inclusion Europe

Association européenne des organisations de
personnes handicapées mentales et leurs familles



Elle doit également faire en sorte que les personnes handicapées
puissent prendre leurs propres décisions.

L'UE va à présent analyser attentivement ce document
et s'employer à mettre en pratique les recommandations qui y figurent.

Elle a 4 ans pour le faire.